

## Direction Opérationnelle des Télécommunications Annaba

REF : DOT23/SDT/DRA/RU/nb/2023

Annaba le

**A MONSIEUR  
CHAKER SOFIANE**

**OBJET : Mise en demeure N°02**

**Projet :** Travaux de canalisation ODN 132 Lgts Boukhadra  
BC N° 12 du 16/01/2023 & ODS N°13/2023 du 16/01/2023.

Monsieur ;

‘Dans le cadre du projet mentionné en objet, confié à votre entreprise dans le cadre des contrats d’adhésion, et suite aux visites de vérifications effectuées, il a été constaté votre absence sur le chantier, ce qui peut retarder l’achèvement des travaux dans les délais prescrit.

A cet effet, je vous mets en demeure pour la deuxième fois pour que vous preniez les travaux restant dans les plus brefs délais, à défaut, Algérie Telecom DOT ANNABA se réserve le droit d’appliquer des mesures judiciaires à l’encontre de votre entreprise conformément aux clauses contractuelles.

Salutations.



08 MAI 2023

Directeur Opérationnel des  
Télécommunications - Annaba

Signé: GAOUAOUI Salim